Agence canadienne de développement économique du Nord

Rapport financier trimestriel

pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2013

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget de 2012).

Désireuse de contribuer à l'emploi et à la croissance au Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) s'efforce de bâtir une économie diversifiée, durable et dynamique dans les trois territoires du Canada. Pour ce faire, elle exécute des programmes de développement économique, élabore des politiques et effectue des recherches, en plus de collaborer avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et l'industrie et d'harmoniser leurs efforts. Elle le démontre, notamment, dans le domaine de l'exploitation des ressources, par le truchement de son Bureau de gestion des projets nordiques.

Des renseignements supplémentaires sur les autorisations, le mandat et les activités de programme de CanNor sont publiés dans le Rapport sur les plans et les priorités (http://www.cannor.gc.ca/fra/1387821070467/1387821110736), ainsi que dans le Budget principal des dépenses, Partie II (http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/20132014/me-bpd/me-bpdtb-fra.asp).

Méthode de présentation du rapport

Pour préparer le présent rapport trimestriel, la direction a appliqué une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui y est joint inclut les autorisations de dépenser de l'Agence accordées par le Parlement et celles utilisées par le Ministère conformément au Budget principal des dépenses pour 2013-2014. Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux de crédits du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement au plus tard le 1er mars précédant le nouvel exercice. Le Budget de 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses, le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget de 2012 n'ont pas pu être prises en compte dans le Budget principal des dépenses pour 2012-2013.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil du Trésor a bloqué des affectations dans les crédits ministériels en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget de 2012 ne soient dépensés. Les modifications aux

autorisations ministérielles de 2013-2014 ont été prises en compte dans le Budget principal des dépenses pour 2013-2014 qui a été déposé au Parlement.

Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement, l'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles se fondent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public au Canada. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement reposent encore sur une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

État des autorisations

Au 31 décembre 2013, les autorisations totales disponibles pour l'exercice 2013-2014 se chiffraient à 52,4 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,4 millions de dollars par rapport à la même date l'an dernier.

L'exercice 2013-2014 a été la première année complète pendant laquelle le Plan d'action pour la réduction du déficit (PARD) a eu une incidence sur l'Agence. Cette incidence représente 2,2 millions de dollars (soit un million au titre des contributions et 1,2 million au titre du fonctionnement) de la réduction totale de 2,4 millions dans les autorisations disponibles. Pour le reste, des ajustements mineurs ont été apportés aux autorisations législatives et aux programmes.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Par rapport à l'année précédente, le total des dépenses budgétaires pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2013 a diminué de 3,7 millions de dollars, passant de 11 à 7,3 millions de dollars.

Cette diminution découle principalement d'une réduction de 3,8 millions de dollars dans les dépenses relatives aux paiements de transfert au cours du trimestre. Elle s'explique par des écarts temporaires au niveau des paiements des contributions.

En ce qui a trait aux articles de report qui ne sont pas des paiements de transfert, on constate une augmentation générale des dépenses de 100 000 dollars. Les trois principaux articles de report sont les suivants :

1) Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 300 000 dollars par suite des activités de dotation visant à renforcer la capacité du Bureau de gestion des projets nordiques.
2) Le montant des dépenses en services professionnels et spéciaux est plus élevé que l'an dernier pour la même période de neuf mois, car le paiement partiel prévu

dans le protocole d'entente d'AADNC (100 000 dollars) a été effectué plus tôt, le montant des paiements versés jusqu'ici au ministère de la Justice du Canada (94 000 dollars) est plus élevé, et le montant des paiements versés jusqu'à présent à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services de ressources humaines (100 000 dollars) est plus élevé.

3) La diminution des coûts de location est attribuable aux écarts temporaires des paiements versés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les frais de locaux (400 000 dollars).

Tous les autres articles de report ne présentaient que des différences mineures par rapport à l'année précédente.

Risques et incertitudes

Les enjeux liés à l'éloignement des collectivités, à la population clairsemée et à la dépendance à l'extraction des ressources naturelles, ainsi que d'autres défis connexes, comme le manque d'infrastructure et les carences du marché du travail, nuisent au développement commercial dans le Nord.

La gestion et l'atténuation des risques constituent donc des facteurs particulièrement importants de la prestation de programmes dans cette région.

CanNor a actualisé son profil de risque et présente une nouvelle analyse des risques dans son tout dernier Rapport sur les plans et les priorités. Les risques ont été divisés en deux catégories : internes et externes. L'Agence a éliminé le risque associé aux communications publiques, intégrant plutôt, au besoin, un volet communications aux autres risques énoncés et aux mesures d'atténuation connexes. Deux nouveaux risques ont été ajoutés : l'un dans le domaine de la mesure du rendement et l'autre, dans celui de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Enfin, d'autres risques et mesures d'atténuation ont été mis à jour afin de refléter le contexte actuel de l'Agence.

Dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014, CanNor a défini les sept grands secteurs de risque suivants :

Risques internes

1. Mesure du rendement
2. Ressources humaines et capital de savoir
3. Harmonisation avec les priorités et les besoins
4. Gestion de l'information et technologie de l'information

Risque interne et externe

5. Contexte opérationnel

Risques externes

6. Relation avec les clients, les partenaires et les intervenants
7. Exigences juridiques, législatives et découlant des revendications territoriales

Le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence contient d'autres renseignements détaillés sur les risques susmentionnés et les mesures que CanNor compte prendre pour les gérer et les atténuer. CanNor surveille ses dépenses et planifie ses activités de manière à atténuer les risques financiers et à optimiser l'exécution des programmes. Des efforts sont déployés pour accélérer l'examen des projets ainsi que les décaissements des programmes de contribution afin de réduire les risques de péremption à la fin de l'année.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'Agence prévoit des ressources additionnelles afin de renforcer la capacité visant à soutenir la participation du gouvernement fédéral aux processus de réglementation dans le Nord et de promouvoir la mise en valeur des ressources dans cette région.

Mise en œuvre du Budget de 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2012 et qui seront mises en œuvre dans le but de s'assurer que le gouvernement fonctionne le plus efficacement possible. Les mesures d'économie de CanNor visent en particulier la modernisation des opérations et l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'organisation afin de l'aider à mieux servir ses clients.

CanNor réalisera les économies totales de 2,4 millions de dollars prévues dans le Budget de 2012 au cours du présent exercice en réduisant ses espaces de bureaux, en appliquant des processus d'affaires plus efficaces, en réduisant les fonds affectés aux programmes de manière à réduire le chevauchement et le double emploi, et en harmonisant davantage les ressources avec son mandat principal.

Dans le cadre du Budget de 2012, les autorisations liées aux contributions ont diminué d'un million de dollars, et les autorisations pour les dépenses de fonctionnement ont baissé de 1,2 million de dollars en 2013-2014. Ces diminutions s'ajoutent à la réduction de 0,2 million de dollars apportée aux autorisations pour les dépenses de fonctionnement en 2012-2013. Les réductions au titre des contributions concordent avec le renouvellement du Programme de développement économique des Autochtones, qui comprendra des approches visant à donner suite aux exigences de renforcement des capacités dans les collectivités autochtones.

Grâce à ces changements, CanNor aura des programmes durables qui favoriseront la croissance économique et répondront aux besoins à long terme du Nord.

Approuvé par :

Patrick Borbey
Président
Ottawa, Canada
Le 17 janvier 2014

Yves Robineau, CPA, CA
Dirigeant principal des finances

ÉTAT DES AUTORISATIONS
(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 25 – Dépenses nettes de fonctionnement	12 746	2 783	7 713	13 784	2 687	7 277
Crédit 30 – Paiements de transfert	38 664	4 246	8 212	39 862	8 010	10 710
Autorisations législatives budgétaires	1 024	256	768	1 172	293	879
Autorisations budgétaires totales	**52 434**	**7 285**	**16 693**	**54 818**	**10 990**	**18 866**
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	0	0
Autorisations totales	**52 434**	**7 285**	**16 693**	**54 818**	**10 990**	**18 866**

* *N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Employés	7 550	2 422	7 159	8 276	2 115	6 476
Transports et communications	1 900	152	354	2 116	179	727
Renseignements	100	11	25	300	22	25
Services professionnels et spéciaux	2 400	340	559	2 114	139	260
Location	1 300	72	310	1 150	488	614
Services de réparation et d'entretien	70	14	22	50	1	1
Services publics, fournitures et approvisionnement	150	32	50	200	35	51
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	100	0	0	450	0	0
Acquisition de machinerie et d'outillage	100	-5	1	200	0	1
Paiements de transfert	38 664	4 246	8 212	39 862	8 010	10 710
Frais de la dette publique	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	100	1	1	100	1	1
Total des dépenses budgétaires	**52 434**	**7 285**	**16 693**	**54 818**	**10 990**	**18 866**